



Succession grand-mère, seule héritière

Par **Idri Marie**, le **02/10/2018** à **13:03**

Bonjour,

Ma grand-mère possède une maison ainsi que des objets de valeur, mon grand-père est décédé tout comme mon père (fils unique) et je suis la seule héritière (fille unique également). Ma grand-mère touche 1200€ par mois de pension de reversion de mon grand-père.

Je vis à 700km de chez elle. Dernièrement, elle m'a informé qu'elle souhaiterait vendre la maison en viager. Ai-je des droits sur cette maison ? Puis-je m'opposer à une vente en viager ? Ma signature est-elle obligatoire pour qu'elle puisse vendre ?

Ma grand-mère n'est plus toute jeune et perd parfois le sens des réalités, j'ai hélas peur que sa sœur et son beau-frère lui aient soufflé cette idée car elle a assez pour vivre donc je ne vois pas l'intérêt de cette vente... Ils avaient déjà acheté la maison de mon arrière grand-mère par ce biais il y a 40 ans (cette même maison dans laquelle ils vivent aujourd'hui).

Merci de vos réponses.
Bien cordialement,
Marie I.

Par **youris**, le **02/10/2018** à **13:22**

bonjour,

de son vivant, une personne peut disposer comme elle l'entend de son patrimoine y compris le dilapider.

si votre grand mère est seule propriétaire de cette maison, elle peut la vendre, n'ayant aucune part dans la propriété de ce bien, vous n'êtes pas concerné par cette vente.

sauf bien sur, si vous pouvez prouver que votre grand mère n'a plus toute sa tête.

salutations

Par **Visiteur**, le **02/10/2018** à **15:26**

Bonjour,

vous hériterez éventuellement de cette maison à son décès ! Pas avant ! Comme le dit Yourris, avant vous n'avez rien à dire.